Image not found or type unknown

Augmentation frauduleuse des consommation d'eau

Par **AHMED Abdelrahman**, le **12/11/2016** à **10:22**

Bonjour,

Mon bailleur EFIDIS m'a facturé 45 mètres cubes d'eau chaude au lieu de 10 à 12 mètres cubes (ma CONSOMMATION HABITUELLE DEPUIS 15 ans) en ajoutant frauduleusement 30 mètres cubes ou plus. Il refuse de me fournir les décomptes d'eau pour vérifier les chiffres et ne répond pas à mes courriers recommandés avec A/R. Il refuse depuis deux ans toutes discussion ou solution à l'amiable.

Comment porter plainte pour augmentation frauduleuse des consommations d'eau chaude et auprès de quel tribunal ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **12/11/2016** à **13:52**

bonjour,
pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénal ce qui n'est pas votre cas.
selon votre bail d'habitation, comment est prévu le calcul de charges pour l'eau chaude ?
les autres locataires ont-ils les mêmes soucis ?
Vous pouvez consulter l'ADIL75 dont vous trouverez les coordonnées sur internet.
salutations

Par **AHMED Abdelrahman**, le **12/11/2016** à **20:07**

Bonsoir Youris,

Merci beaucoup pour votre réponse. Les compteurs d'eau chaude et froide sont prélevés à distance. Le bailleur a fait exactement la même chose avec d'autres locateurs avant moi. Je connaissais cinq de mes voisins qui ont déjà déménagé ces dernière années à cause de cela plus d'autres problèmes aussi graves. Après deux ans de lutte le dernier voisin vient d'être remboursé presque 400€ indûment facturés par le bailleur grâce à l'association des consommateur IDECOSA CGT. L'Adil n'a pas aidé ce voisin, je l'ai accompagné dans ces

démarches. Malgré les efforts de cette même association, EFIDIS refusé toute solution.

Par **AHMED Abdelrahman**, le **13/11/2016** à **13:48**

EFIDIS a fournir les décomptes d'eau au voisin dont j'ai parlé, ce qui a permis grâce à l'association des consommateur IDECOSA CGT de découvrir la fraude et de faire pression pour obtenir le remboursement. J'ai dit aussi qu'il fallait deux ans d'effort pendant lesquelles EFIDIS a fait le sourd oreille. En plus, EFIDIS encaisse les TIP et chèques avec deux à trois mois de retard tout en relançant les locataires pour qu'ils paient les mêmes loyers une deuxièmes fois avec menace de saisie, d'expulsion et des ordres de paiement d'huissiers. EFIDIS les TIP et chèques et relance les locataires de la même manière. Cela dure depuis 2009 ; c'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, des locateurs victimes de ces pratiques ont déménagé, en changeant de bailleur.

Par **AHMED Abdelrahman**, le **13/11/2016** à **13:54**

un mot manque: EFIDIS perd ou égare les TIP et chèques et relance les locataires de la même manière.

EFIDIS a fournir les décomptes d'eau au voisin dont j'ai parlé, ce qui a permis grâce à l'association des consommateur INDECOSA CGT de découvrir la fraude et de faire pression pour obtenir le remboursement. J'ai dit aussi qu'il fallait deux ans d'effort pendant lesquelles EFIDIS a fait le sourd oreille. En plus, EFIDIS encaisse les TIP et chèques avec deux à trois mois de retard tout en relançant les locataires pour qu'ils paient les mêmes loyers une deuxièmes fois avec menace de saisie, d'expulsion et des ordres de paiement d'huissiers. EFIDIS perd les TIP et chèques et relance les locataires de la même manière. Cela dure depuis 2009 ; c'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, des locateurs victimes de ces pratiques ont déménagé, en changeant de bailleur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés